

Les Services aux adhérents - AOM

L'association AGIR a été créée en 1987 à l'initiative d'élus locaux en charge des transports et de la mobilité animés par la volonté de proposer aux collectivités territoriales une expertise leur garantissant une certaine liberté.

Depuis, AGIR Transport veille à ce que les collectivités et leurs groupements bénéficient d'une expertise indépendante en leur proposant des services et des compétences multiples. Ainsi, les collectivités sont mieux armées pour prendre des décisions de manière éclairée et pour gérer la mobilité sur leur territoire comme elles le souhaitent.

L'association est financée par les cotisations de ses Membres qui en mutualisant des moyens peuvent bénéficier d'un grand nombre de services.

Ces services sont organisés autour de 4 axes majeurs : l'assistance, la formation, les échanges d'expériences et les achats centralisés.

- **L'Assistance**

AGIR Transport s'appuie sur une plateforme d'experts spécialisés dans le transport public et la mobilité parmi lesquels les 30 permanents de l'association mais aussi de nombreuses ressources externes : consultants, avocats, bureaux d'études indépendants, etc.

- **La Formation**

Organisme de formation agréé, AGIR Formations propose une offre très large et sans cesse renouvelée, pour s'adapter aux différentes problématiques rencontrées par les territoires. Dans le cadre de la cotisation, les formations sont ouvertes aux élus et aux agents des collectivités territoriales adhérentes, sans limitation du nombre d'inscrits.

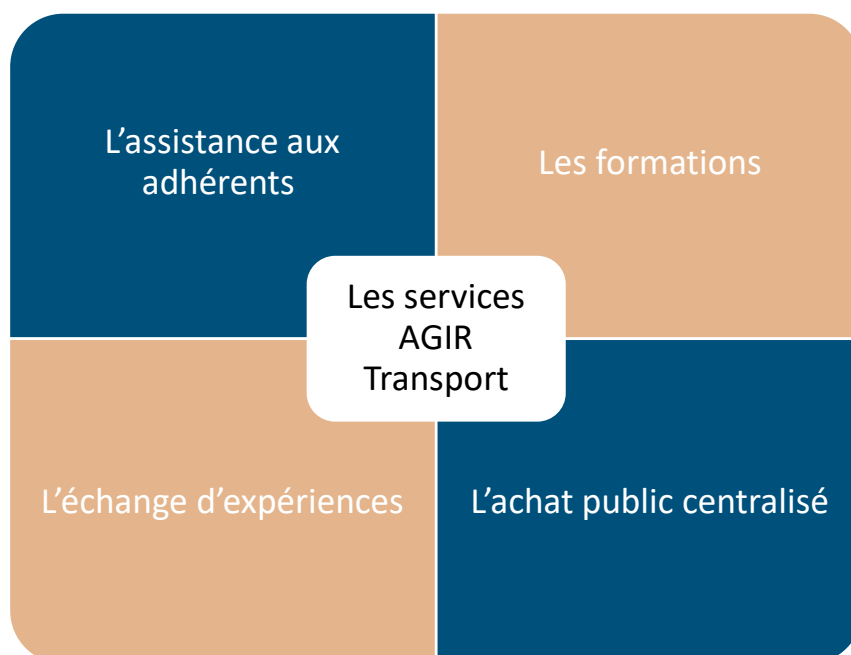
- **Les Echanges**

Les adhérents d'AGIR Transport constituent un réseau dynamique orienté vers le partage de bonnes pratiques et l'échange d'expériences, notamment à travers des communautés regroupées par type de métier ou d'expertise, qui se réunissent régulièrement et qui sont animées par des permanents de l'association et des coordinateurs choisis parmi les adhérents.

- **La Centrale d'achat**

Le service d'achats centralisés, de la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP), permet aux réseaux d'optimiser leurs acquisitions et d'accélérer les projets de mobilité dans les territoires, grâce à des achats plus simples, plus rapides, moins chers et plus qualitatifs.

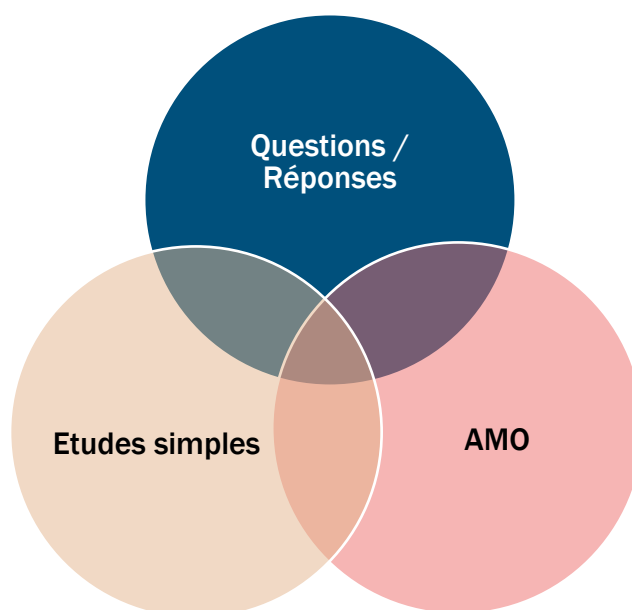
L'association est régulièrement sollicitée par le ministère des Transports, les agences de l'Etat, les associations d'élus et les associations représentatives des professionnels et des usagers pour partager son expertise métier. A ces occasions, AGIR Transport défend les intérêts des collectivités et notamment le principe de libre administration des collectivités territoriales.



L'assistance aux adhérents

AGIR Transport s'appuie sur une plateforme d'experts spécialisés dans le transport public et la mobilité parmi lesquels les 30 permanents de l'association mais aussi de nombreuses ressources externes : consultants, avocats, bureaux d'études indépendants, etc.

L'assistance d'AGIR Transport est disponible selon les besoins exprimés :



Questions / Réponses

L'équipe d'AGIR Transport répond de manière argumentée à tous types de questions en lien avec la mobilité.

Exemples de questions traitées :

COMPÉTENCES

Les compétences d'une AOM sont-elles obligatoires ou « à la carte » ?

L'avis du comité des partenaires doit-il obligatoirement être pris en compte par une AOM ?

RÉGLEMENTATION

Quelles sont les différences entre un service public de transport et un service de transport privé ?

Quelles sont les évolutions apportées par la LOM en matière de services de substitution ?

VERSEMENT MOBILITE

Que peut financer le versement mobilité ?

Quelles sont les conditions de modulation du VM pour les syndicats mixtes ?

MOBILITÉ DURABLE

Quelles sont les obligations de prise en charge des vélos dans les réseaux de transport public ?

Quels sont les indicateurs de suivi pertinents d'un service de transport à la demande ?

Quels montants annuels l'employeur peut-il prendre en charge dans le cadre du Forfait mobilités durables ?

TECHNOLOGIES

Quelles sont les obligations en matière d'ouverture des données ?

De quel niveau d'information des voyageurs l'AOM doit-elle s'assurer ?

Comment créer des outils qui facilitent l'ouverture de la vente des titres ?

Les études et AMO proposées par AGIR Transport

Etudes comprises dans l'adhésion

Dans le cadre de l'adhésion, un crédit de 5 jours d'assistance annuels est disponible à utiliser en une ou plusieurs fois.

Besoins plus spécifiques d'assistance à maîtrise d'ouvrage

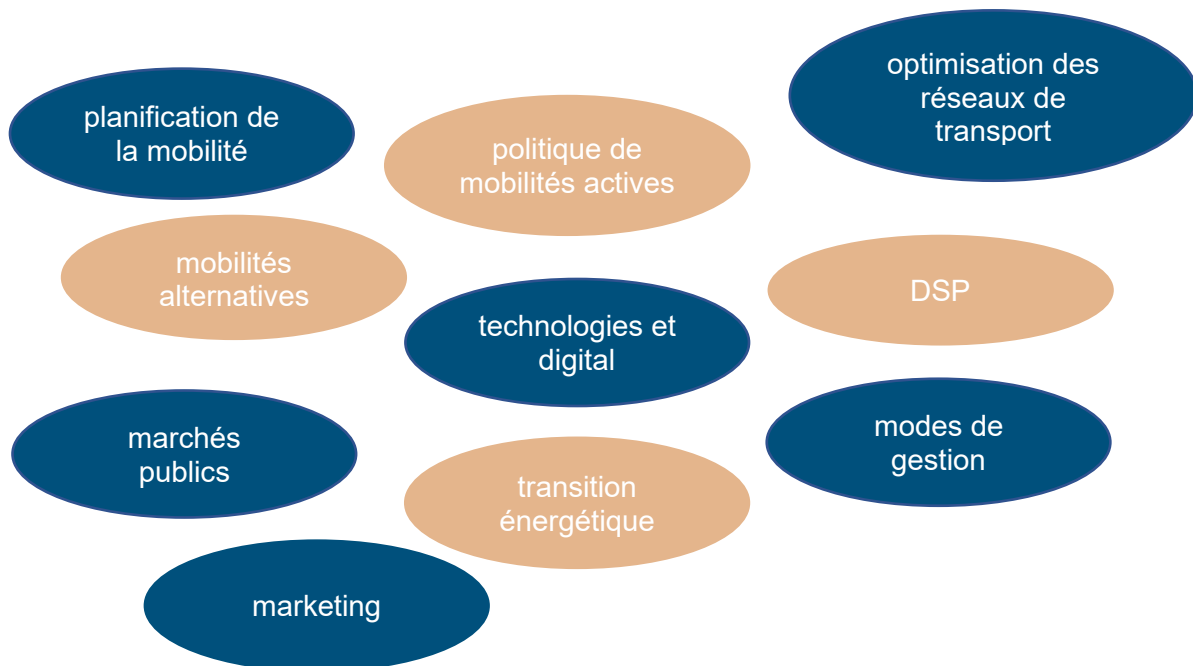
Prestations intellectuelles référencées au catalogue de la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) pour répondre à de nombreuses problématiques.

Exemples d'études et d'assistance :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique, financière, fiscale et sociale en matière de transport public urbain ou non urbain de voyageurs
- Consultation juridique et de représentation légale en droit des transports publics de voyageurs (opérateurs internes, contrats publics, droit public général)
- Services d'ingénierie financière et de comptabilité en matière de transport public de voyageurs
- Conseil et assistance en matière de finances publiques
- Services d'ingénierie technique en matière de transport public de voyageurs
- Conseil et assistance à l'élaboration de plans de déplacements
- Conseil et assistance en matière d'accessibilité pour le transport public de voyageurs
- Conseil et assistance en matière de versement transport
- Conseil et d'assistance en matière de tarification pour le transport public de voyageurs
- Audit technique de véhicules de transport public de voyageurs
- Services de consultation juridique et de représentation légale en droit social en matière de transport public non urbain de voyageurs

Les Formations

Organisme de formation agréé, AGIR Formations propose une offre très large et sans cesse renouvelée pour s'adapter aux différentes problématiques rencontrées par les territoires. Les formations sont ouvertes dans le cadre de la cotisation aux élus et aux agents des collectivités adhérentes, sans limitation du nombre d'inscrits.



Comprises dans le cadre de l'adhésion et accessibles sans limitation pour les adhérents, les formations d'AGIR Transport sont disponibles dans différents formats :

- Webinaires à distance (à voir ou à revoir en vidéo à la demande)
- Présentiel à Paris ou en régions
- A la demande de l'adhérent sur site

Exemples de formations :

- Panorama de la mobilité solidaire
- Favoriser l'écomobilité scolaire au service des élèves
- Panorama des missions d'une AOM
- Suivre le versement mobilité
- Le MaaS : principes, enjeux et mise en oeuvre
- La gestion directe d'un réseau de transport (régie, SPL)
- Concevoir/restructurer un réseau de transport public urbain
- Construire la desserte ferroviaire de type RER des métropoles
- La transformation digitale de la mobilité du quotidien
- Les marchés publics de transport public de voyageurs
- Méthodologie pour élaborer un schéma cyclable
- Créer une marque locale des mobilités
- Les DSP en transport public (lancement d'une DSP, outils de négociation, coûts)
- Les aspects financiers et comptables des transports publics de voyageurs

Les Echanges d'expériences

Réseau d'échanges et de partage, AGIR Transport permet à ses adhérents de confronter leurs pratiques en matière de mobilité et leurs usages des outils métiers.

Les groupes de travail

Les adhérents d'AGIR Transport constituent un réseau dynamique orienté vers le partage de bonnes pratiques et l'échange d'expériences, notamment à travers des communautés regroupées par type de métier ou d'expertise, qui se réunissent régulièrement et qui sont animées par des permanents de l'association et des coordinateurs choisis parmi les adhérents. Les réunions ont lieu en présentiel ou à distance.

- Le groupe AOM, sur des sujets d'ordre général, en fonction de l'actualité : transfert de compétences, gratuité, tarification sociale, etc.
- Le groupe juridique, dédié aux thèmes juridiques en lien avec la mobilité
- Le groupe Vélos et Mobilités actives qui traite de l'intégration du vélo et de la marche dans les politiques de mobilité.

Les AOM peuvent également participer à des groupes de travail mutualisés avec les exploitants membres d'AGIR Transport :

- Client Marque
- Billettique Ticketing
- Données MaaS IV
- Tramway
- Transport à haut niveau de service

Les clubs utilisateurs

Les clubs utilisateurs réunissent les adhérents, à distance ou en présentiel, autour d'un système ou d'un outil technologique, permettant ainsi de comparer les expériences entre les utilisateurs et de dialoguer avec les fournisseurs.

L'Observatoire des mobilités

AGIR Transport réalise à la demande des enquêtes auprès de ses adhérents pour leur permettre de comparer la performance de leur réseau. Ces données sont traitées et collectées dans le cadre de l'Observatoire des mobilités qui permet de dresser un tableau en temps réel des pratiques et usages : enquêtes express thématiques, enquêtes comparatives, études de benchmarking, etc.

Exemples d'enquêtes traitées :

- Tarification solidaire des réseaux de transport urbain, 2022
- Suivi des réseaux en période de crise sanitaire liée à la COVID-19
- Aides à l'achat de vélos, 2021
- Indemnités versées aux titulaires de Délégation de Services Publics (DSP), dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, 2021

La plateforme de communication en ligne « résO AGIR »

résO AGIR est à la fois une base de données (guides pratiques, notes, annuaire des adhérents) et un véritable lieu d'échanges et de partage des pratiques et savoirs des professionnels. Ce réseau social privé permet la diffusion de notes de travail sur des thèmes d'actualité, de questions entre adhérents, d'articles de presse, d'offres d'emploi, etc.

Les évènements

- Les Journées AGIR

Chaque année, AGIR Transport invite ses adhérents autour d'un cycle de Conférences et d'un Salon Professionnel.

Informations : www.journees-agir.org

- Les journées d'échanges et d'information

Pour répondre aux problématiques d'actualité des autorités organisatrices, AGIR Transport organise régulièrement des journées d'échanges, en collaboration avec d'autres associations (AMF, GART, Club des villes et territoires cyclables, Vélo & territoires, etc.) ou avec ses adhérents.

Exemples de journées d'échanges :

- En visioconférence, en 2021 : Rencontre organisée en lien avec l'AMF et le Club des villes et territoires cyclables sur les politiques vélos : leçons de la crise sanitaire et perspectives
- A Paris, Lyon, Marseille, Nantes en 2020 : journées d'information sur la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)
- A Grenoble en 2019 sur le thème « Pôle d'échanges multimodal : à quels enjeux répondre et comment réussir son projet ? »

L'achat public centralisé

L'activité d'achat centralisé de la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) permet aux collectivités et aux opérateurs internes de se dispenser des procédures de mise en concurrence et de réaliser, dans un cadre juridique sécurisé et à des prix compétitifs, les acquisitions indispensables au fonctionnement de leurs services de mobilité.

L'activité se décline en différents modes d'achat, en privilégiant la mutualisation :

- Les accords-cadres de référencement (produits et services figurant dans un catalogue)
- Les achats pour le compte de l'adhérent dans des cas spécifiques
- Les groupements d'achat entre adhérents

Les référencements de produits et services CATP sont réalisés dans le cadre de consultations de marchés publics passés sur la base de critères techniques et financiers rigoureux. Des juristes spécialistes des marchés publics réalisent l'ensemble de la procédure, tandis que la rédaction des cahiers des charges, la gestion de l'analyse des offres et des négociations sont, pour les achats les plus techniques, confiées à des experts.

De nombreux accords-cadres sont disponibles :

- Plus de 50 bus et cars
Hydrogènes, électriques, Euro VI, etc
- Digital : MaaS, ticketing sur mobile, ticket SMS, covoiturage digital, etc.
- Vélos et trottinettes : vélos de tous types, VAE, triporteurs, maintenance des vélos, systèmes de libre-service, trottinettes, scooters électriques, abris et équipements, compteurs, suivi de l'activité cyclable, etc.
- Prestations intellectuelles : AMO juridique, technique, financière, fiscale, ingénierie, procédure de DSP, plan de déplacement, création de réseaux, études accessibilité, etc.
- Logiciels métiers : SAEIV, billettique connectée, vidéoprotection embarquée, conception de l'offre, etc.
- Equipements des véhicules : Girouettes, information embarquée et au sol, sanitaires de bout de ligne, etc.
- Equipements des ateliers : portiques et tunnels de lavage, outillages élévateurs, etc.